Recueil Color

hebdomadaire
 191° année
 22 janvier 2015
 n° 3 / 7628°
 pages 153 à 200



ÉDITORIAL

153 La tyrannie de la transparence, Grégoire Loiseau

ACTUALITÉS

- 157 Lutte contre le terrorisme : publication d'un décret
- 157 Procès AZF: doute sur l'impartialité d'un juge et insuffisante caractérisation de l'infraction
- 158 Appel au boycott (produits israéliens): entrave à l'exercice normal d'une activité économique
- 165 Réforme des professions réglementées : avis de l'Autorité de la concurrence

POINT DE VUE

167 Coûteuse insécurité juridique, Christian Atias

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 174 Chronique: Mérites ou démérites du délit général de harcèlement moral créé par la loi du 4 août 2014?, Delphine Chauvet
- 178 Panorama: Droit européen des droits de l'homme, Jean-François Renucci et Ramona Toma
- Notes: De la fixation unilatérale des prix dans l'exécution d'un contrat d'approvisionnement exclusif, note sous Com. 4 nov. 2014, Jacques Ghestin
- 188 L'unité et l'utilité de la faute lourde en matière contractuelle, note sous Civ. 1^{re}, 29 oct. 2014, Vincent Mazeaud
- 194 Du dépôt en droit administratif, note sous CE 30 juill. 2014, Grégory Cagnon

ENTRETIEN

200 Myriam Quéméner - Circulaire du 5 décembre 2014: quels progrès pour la lutte contre le terrorisme?



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

Président Directeur Général, Directeur de la publication, Sylvie Fave

CONSEIL SCIENTIFIQUE Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

· DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION Laura CONSTANTIN (5370) Thomas COUSTET (5356)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat a attaires; Aavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET
Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284) Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY
Abonnements: Yvette NAY, Directrice
80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex
Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr
Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable
Tél.: 0820 800 017 - Fax: 0140648992
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)
Étranger: 551 € HT
Prix au numéro: 22,46 € TTC
ISSN 0034-1835

Étranger: 551 € HT
Prix au numéro: 22,46 € TTC
ISSN 0034-1835
N° CPPAP 1017 T 82206
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3
53101 Mayenne Cedex
Dépôt légal - Janvier 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14st
RCS Paris 572195550
Siret 57219555000098
Code APE 5811Z
TVA FR 69572195550
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

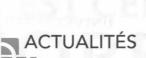
SOMMAIRE



ÉDITORIAL

par Gregoire Loiseau

La tyrannie de la transparence



156

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Abus de position dominante (amende): responsabilité solidaire de la société mère, Com. 6 janv. 2015

Entreprise en difficulté

Conversion de sauvegarde en redressement judiciaire: constitutionnalité de la saisine d'office, Cons. const., 16 janv. 2015

157

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Lutte contre le terrorisme: publication d'un décret

Procès AZF: doute sur l'impartialité d'un juge et insuffisante caractérisation de l'infraction, Crim. 13 janv. 2015

Appel au boycott (produits israéliens): entrave à l'exercice normal d'une activité économique, Caen, 24 nov. 2014

Presse et communication

Diffamation envers un fonctionnaire: propos visant un « conseiller diplomatique », Crim. 6 janv. 2015

Procédure pénale

Demande de renvoi afin d'assistance par un avocat: conditions de recevabilité, *Crim. 6 janv. 2015*

Enregistrement et captation de paroles privées: motivation de l'ordonnance, *Crim. 6 janv. 2015*

Géolocalisation: validité de mesures effectuées en exécution de commissions rogatoires, *Crim. 6 janv. 2015* Géolocalisation: validité de mesures effectuées avant la loi du 28 mars 2014, *Crim. 6 janv. 2015*

161

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Collectivité territoriale (contestation d'une créance): prescription et délais de recours, Civ. 2º, 8 janv. 2015

Fiscalité

Évaluation des créances à terme: inconstitutionnalité partielle du dispositif, Cons. const., 15 janv. 2015 161

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Syndicat (intérêt à agir): défaut de communication de documents au comité d'entreprise, Soc. 16 déc. 2014

Travail à temps partiel: requalification en contrat de travail à temps complet, Soc. 17 déc. 2014

Heures supplémentaires (seuil légal): validité d'un accord fixant un seuil supérieur, Soc. 17 déc. 2014

Convention de forfait en jours: repos prévu par accord collectif, Soc. 17 déc. 2014

Durée du travail (aménagement): période pluri-hebdomadaire, Soc. 17 déc. 2014

Gérant succursaliste (délégué syndical): sanction de la rupture sans autorisation du contrat, Cass., ass. plén., 9 janv. 2015

Sécurité sociale

Accident du travail (faute inexcusable): réparation de la perte de droits de retraite, Cass., ch. mixte, 9 janv. 2015

164

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Juge de l'exécution (défaut de pouvoir juridictionnel): qualification de fin de non-recevoir, Civ. 2º, 8 janv. 2015

Signification internationale: recours par les huissiers de justice aux services postaux, Civ. 2º, 8 janv. 2015

Profession juridique et judiciaire

Réforme des professions réglementées: avis de l'Autorité de la concurrence

Voie d'exécution

Saisie immobilière: recours contre le jugement fixant la date d'adjudication, Civ. 2º, 8 janv. 2015

Saisie immobilière (intérêts capitalisés): mention dans le commandement de payer, Civ. 2º, 8 janv. 2015



167 Coûteuse insécurité juridique par Christian Atias



CHRONIQUES

169

Le régime juridique des pièces détachées « visibles » de véhicules automobiles: une double méprise par Didier Ferrier et Yves Reboul

174

Mérites ou démérites du délit général de harcèlement moral créé par la loi du 4 août 2014? par Delphine Chauvet

PANORAMA

178

Droit européen des droits de l'homme par Jean-François Renucci et Ramona Toma

NOTES

183

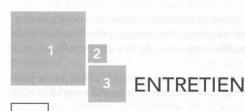
De la fixation unilatérale des prix dans l'exécution d'un contrat d'approvisionnement exclusif, note sous Com. 4 nov. 2014 par Jacques Ghestin

188

L'unité et l'utilité de la faute lourde en matière contractuelle, note sous Civ. 1^{re}, 29 oct. 2014 par Vincent Mazeaud

194

Du dépôt en droit administratif, note sous CE 30 juill. 2014 par Grégory Cagnon



200

Myriam Quéméner - Circulaire du 5 décembre 2014: quels progrès pour la lutte contre le terrorisme?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
 pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).